

M. THATCHER : Je voulais seulement savoir, d'une façon générale, s'il y a un grand nombre de concessions que nous avons obtenues de plusieurs pays que les contingents et les règlements du change rendront inefficaces.

M. ISBISTER : Nos plus importants entretiens ont eu lieu avec les Etats-Unis, où il n'est pas question de restrictions à l'égard des importations. Pour ce qui est des pays de l'Europe continentale avec lesquels nous avons conclu des ententes, il existe présentement dans la plupart d'entre eux des restrictions visant l'importation de marchandises payables en dollars. Pour savoir dans quelle mesure ces restrictions influent sur les produits ayant fait l'objet d'entretiens à Torquay, il faut examiner chaque cas individuellement. Quant aux pays de l'Amérique latine avec lesquels nous avons négocié à Torquay, leurs restrictions visant les importations ne frappent pas sensiblement les marchandises en cause. De même, en ce qui concerne les pays de l'hémisphère asiatique avec lesquels nous avons eu des pourparlers, cette question ne se pose à peu près pas à l'égard de tel produit ou de tel pays en particulier.

M. LAING : Etant donné que nous avons parlé de l'Allemagne occidentale, j'aimerais qu'on formule quelques remarques sur notre attitude actuelle à l'égard du Japon. Notre commerce d'exportation et d'importation avec le Japon n'augmente-t-il pas ? Quelles sont les chances de renouer avec le Japon le genre de relations que nous entretenions autrefois avec ce pays ?

M. MCKINNON : Vu que le Japon n'était pas représenté à Torquay et qu'il n'est pas signataire de l'accord général, la question ne s'est pas posée. Pour ce qui est de la situation au pays, M. Deutsch pourrait peut-être répondre à votre question.

M. DEUTSCH : Tout ce que je puis ajouter aux paroles de M. McKinnon, c'est que la question ne s'est pas présentée à Torquay. Le Japon n'est pas signataire de l'Accord général sur le commerce et le tarif douanier et il n'était pas représenté à Torquay; nous n'avons donc pas négocié avec lui. Pour ce qui est des difficultés qui pourraient surgir à l'égard du Japon, la question ne s'est même pas présentée jusqu'ici.

Comme vous le savez sans doute, le Japon est visé par le tarif général; il ne bénéficie donc d'aucune des réductions consenties à Torquay ou à Genève. Il ne retire aucun avantage de cet accord commercial. Il est visé par ce que nous appelons le tarif général. Il acquitte des droits de douane plus élevés. Voilà la situation du Japon à l'heure actuelle.

M. LAING : En ce moment, les importateurs canadiens traitent-ils directement avec les Japonais ? Font-ils affaire avec le Japon par l'entremise d'agents américains ou du gouvernement américain ?

M. DEUTSCH : La situation a changé rapidement en ces dernières années. Au début de l'occupation, à peu près tout le commerce avec l'étranger relevait des troupes d'occupation. Cependant, cet état de choses s'est modifié de plus en plus; aujourd'hui je crois que les Japonais s'acheminent graduellement vers l'indépendance dans le domaine des relations commerciales, mais il n'est pas complètement autonome.

Il est vrai que les autorités américaines d'occupation ont un droit de dernier veto à l'égard de tout ce qu'ils font; je crois que le Japon se conforme aux directives ou aux instructions générales des forces d'occupation. Si le Japon prend des dispositions que les forces d'occupation n'approuvent pas, celles-ci ont le pouvoir de l'en empêcher. Dans une certaine mesure, la situation au Japon redevient normale, je pense. Il semble reprendre une bonne partie de son autonomie sous réserve toutefois de l'approbation des autorités d'occupation.